

AUTORISATION DE REPRISE DE BRANCHEMENT TELEPHONIQUE

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID : 042-214202079-20220627-DL20220120-DE



A UTILISER UNIQUEMENT DANS LE CAS OU IL N'Y A PAS DE CONVENTION DE SERVITUDE POUR OUVRAGE DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE

Commune de St Chamond.....

Département de la Loire

Entre les soussignés :

Le SIEL – Territoire d'énergie Loire,
4 avenue Albert Raimond, CS 80019, 42271 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ Cedex,
représenté par sa Présidente en exercice, désigné ci-après par le sigle « SIEL-TE Loire »,

d'une part

et

M (1)	M (1)	M (1)
domicilié (e)	domicilié (e)	domicilié (e)
.....
.....

agissant(s) en tant que : propriétaire(s) / indivisaires / nu-propriétaire(s) / ou représentant dûment mandaté des copropriétaires (2)
tant en son(leur) nom personnel que pour le compte de ses(leurs) ayants-droits,

d'un immeuble situé : **Grande Rue St Ennemond**
sur la parcelle cadastrée N°144 section BX

désigné(s)(e)(es) ci-après par l'appellation "le(s) propriétaire(s)"

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Le(s) propriétaire(s) autorisent le SIEL-TE Loire, agissant par délégation de la commune, à réaliser la création d'un branchement téléphonique en souterrain depuis l'immeuble jusqu'au réseau d'Orange implanté en domaine public en remplacement du branchement aérien existant.

L'entreprise**SERP**..... (3) mandatée par le SIEL-TE Loire étudiera ce branchement en souterrain, en coordination avec le branchement électrique s'il y a lieu, et réalisera la pose de cette canalisation jusqu'à la façade du bâtiment.

Orange assurera la modification du câblage de télécommunications existant dans la canalisation construite ainsi qu'en façade jusqu'au point de pénétration existant.

Les travaux ci-dessus ne génèrent aucun frais pour le(s) propriétaire(s) à l'exception des travaux spécifiques qu'il(s) demande(nt).

La présente autorisation est accordée gratuitement compte tenu de la nature des travaux et de l'intérêt qu'ils représentent.

(1) A remplir par chacun des indivisaires / en cas de succession, porter mention du(des) nu-propriétaire(s)
(2) Rayer la mention inutile
(3) Compléter

Autres travaux (4)

Travaux spécifiques à réaliser par le(s) propriétaire(s) (4)

Fait en autant d'exemplaires que de parties à l'acte

à le

Signatures du ou des Propriétaire(s) (5) précédée de la mention manuscrite « lu et approuvée »

Nom - Prénom	Nom - Prénom	Nom - Prénom	La Présidente du SIEL-TE Loire
.....	Pour la Présidente et par délégation Le Responsable du Service Réseaux Électriques et Éclairage
Mentionner « Lu et approuvé »	Mentionner « Lu et approuvé »	Mentionner « Lu et approuvé »	
Signature	Signature	Signature	Gilbert VASSELON

ATTENTION A NE REMPLIR QUE PAR L'USUFRUITIER

Je, soussigné(e), M

domicilé(e)
agissant en qualité d'usufruitier de la ou les parcelle(s) désignée(s) en page 1 de la présente convention, déclare renoncer à tout recours contre le(s) nu-propriétaire(s) qui a(ont) consenti la servitude sur la ou lesdites parcelle(s).

Fait à le

Signature de l'usufruitier

(4) Compléter
(5) A signer par chacun des indivisaires / nu-propriétaire(s) / ou par le représentant dûment mandaté des copropriétaires